

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025
COMPTE RENDU SOMMAIRE LE 03/06/2025

❖ **DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

- ❖ De signer un devis relatif à la fourniture et à la livraison des repas de la crèche avec SAS Les Bocaux de Mamie du 07/04/2025 au 11/04/2025 au prix de 627.30 € HT.
- ❖ De retenir l'offre de la SAS SOGETHA pour le contrat de maintenance des installations de chauffage de la Maire et Salle des Fêtes d'un montant annuel de 633.24 € HT pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.
- ❖ De retenir l'offre de la SAS SOGETHA pour le contrat de maintenance des installations de climatisation de la Maire et Salle des Fêtes d'un montant annuel de 3 156.45 € HT pour la période du 20/09/2024 au 31/12/2025.
- ❖ Après consultation, de retenir l'offre des Etablissements CITEOS pour les travaux d'infrastructure et d'équipements de vidéo protection pour un montant de 89 990 € HT, comprenant l'installation, la fourniture, le raccordement, le paramétrage, les tests et la mise en service des 28 équipements, des relais radio et du matériel du centre de visionnage.
- ❖ De conclure un bail de location avec M. QUANDIL Hicham pour le garage n°5, Le Coulet à compter du 1^{er} avril 2025 jusqu'au 31 mars 2028 pour un loyer mensuel de 79.06 € (transfert à son nom du bail précédemment établi avec sa compagne).

❖ **ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 7 AVRIL 2025**

♦ **EXAMEN DES DELIBERATIONS**

1. N° 2025-26-05-01 RESSOURCES HUMAINES : CRECHE : MISE EN PLACE DU BONUS ATTRACTIVITE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, instaure la prime bonus « attractivité », dans le cadre du RIFSEEP, à compter du 1^{er} juillet 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2. N° 2025-26-05-02 RESSOURCES HUMAINES : CRECHE – AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DIRECTRICE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, augmente le temps de travail de l'infirmière territoriale à 35 h à compter du 1^{er} juin 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité

3. N° 2025-26-05-03 RESSOURCES HUMAINES : CRECHE : CREATION D'UN POSTE D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, crée le poste d'auxiliaire de puériculture, à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité

4. N° 2025-26-05-04 POLICE MUNICIPALE : CONVENTION DE MISE EN FOURRIERE : APPROBATION ET SIGNATURE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public avec la Société Fourrière Francis ZEBLAH, pour une durée de trois ans.
Délibération adoptée à l'unanimité

5. N° 2025-26-05-05 FINANCES : ASCM : TRAVAUX DE SECURISATION DU CHEMIN DU PIGEONNIER DE L'ANGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de réalisation de travaux avec l'Association Syndicale du Canal de Manosque.

Délibération adoptée à l'unanimité

6. N° 2025-26-05-06 DLVA – ZA / TAXE D'AMENAGEMENT / REVERSEMENT AU 01/01/2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le versement à compter du 1^{er} janvier 2026, au bénéfice de la DLVAgglo, de la moitié des taxes perçues en 2025, dans le périmètre de la ZA de Villeneuve.

Délibération adoptée à l'unanimité

7. N° 2025-26-05-07 FINANCES : CONTRATS DEPARTEMENTAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2024-2026 – SIGNATURE AVENANT N°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2024-2026.

Délibération adoptée à l'unanimité

8. N° 2025-26-05-08 FINANCES : ECOLE ELEMENTAIRE / DISPOSITIF ULIS : PREMIER EQUIPEMENT MOBILIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter l'équipement mobilier et informatique du dispositif ULIS en section d'investissement.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fin de la séance à 19H50